

Formules de legs suggérées pour avocats ou notaires

La Fondation du Musée des beaux-arts de Montréal vous suggère les formules de legs suivantes et vous invite à les passer en revue avec votre notaire ou votre avocat. Nous vous recommandons fortement d'adapter ces formules en fonction de vos besoins et circonstances.

Si vous souhaitez que votre don reste anonyme, nous vous conseillons d'ajouter une mention à cet effet après la formule choisie.

Legs universel

Je lègue tous les biens meubles et immeubles dont je serai propriétaire à mon décès à la Fondation du Musée des beaux-arts de Montréal, une personne morale légalement constituée, au numéro d'enregistrement 138416268 RR 0001, ayant son siège social au 2189, rue Bishop, Montréal (Québec) H3G 2E8.

Advenant que la Fondation du Musée des beaux-arts de Montréal ne soit plus active, mon don sera fait au Musée des beaux-arts de Montréal, dont le siège social est situé au 3430, avenue du Musée, Montréal (Québec) H3G 2C7.

Legs particulier

Je lègue à titre particulier [somme, pourcentage de votre succession ou description d'un bien en particulier] à la Fondation du Musée des beaux-arts de Montréal, une personne morale légalement constituée, au numéro d'enregistrement 138416268 RR 0001, ayant son siège social au 2189, rue Bishop, Montréal (Québec) H3G 2E8.*

Advenant que la Fondation du Musée des beaux-arts de Montréal ne soit plus active, mon don sera fait au Musée des beaux-arts de Montréal, dont le siège social est situé au 3430, avenue du Musée, Montréal (Québec) H3G 2C7.

* Si vous léguez une œuvre d'art pour enrichir la collection, vous devez désigner le Musée des beaux-arts de Montréal comme bénéficiaire direct de ce don.

Legs résiduaire

Je lègue la totalité du résidu [ou _____ pour cent du résidu] de tous mes biens meubles et immeubles à la Fondation du Musée des beaux-arts de Montréal, une personne morale légalement constituée, au numéro d'enregistrement 138416268 RR 0001, ayant son siège social au 2189, rue Bishop, Montréal (Québec) H3G 2E8.

Advenant que la Fondation du Musée des beaux-arts de Montréal ne soit plus active, mon don sera fait au Musée des beaux-arts de Montréal, dont le siège social est situé au 3430, avenue du Musée, Montréal (Québec) H3G 2C7.

Legs d'œuvres d'art

Je lègue, à titre particulier, au Musée des beaux-arts de Montréal, personne morale sans but lucratif dont le siège social est situé au 3430, avenue du Musée, Montréal (Québec) H3G 2C7, les œuvres d'art suivantes :

– [liste des œuvres]

Je souhaite que la mention de source se lise comme suit : Legs, Mariette Tremblay (nom fictif, utilisé à titre d'exemple).

J'accepte que toute œuvre ne répondant pas aux critères d'acquisition du Musée puisse être remise à la Fondation du Musée des beaux-arts de Montréal, ou à tout organisme équivalent, afin d'être vendue au profit de la Fondation du Musée des beaux-arts de Montréal, ou à tout organisme équivalent. J'accepte que le produit de cette vente serve à financer les grandes priorités du Musée.

À ajouter si vous souhaitez soutenir un projet en particulier :

Ce don financera (choisir parmi les options suivantes) :

- 1. Les priorités du Musée des beaux-arts de Montréal*
- 2. Les projets en éducation et engagement communautaire du Musée des beaux-arts de Montréal*
- 3. Les projets liés aux collections du Musée des beaux-arts de Montréal (excluant les acquisitions)*
- 4. Les projets d'expositions du Musée des beaux-arts de Montréal*
- 5. Les acquisitions du Musée des beaux-arts de Montréal par la création d'un fonds d'acquisition (veuillez consulter l'équipe de la Fondation afin d'arrimer votre volonté aux besoins de l'institution)*

Langage de sécurité

Afin de vous assurer qu'un legs désigné pour un projet particulier pourra être accepté même si les circonstances changent de façon inattendue, vous pouvez ajouter la phrase suivante :

S'il devient impossible ou impraticable d'utiliser ce don pour le but désigné (par exemple, si le programme auquel il se rapporte est restructuré ou abandonné), le Musée des beaux-arts de Montréal ou la Fondation du Musée des beaux-arts de Montréal pourra rediriger le don vers un nouvel objectif, conformément à mon intention première et à l'esprit du don.